

## Quoi de neuf dans le secteur laitier ?

*Malgré des signaux positifs sur les marchés internationaux et des volumes en légère baisse en Suisse, le prix du lait de centrale n'augmente pas. Toutefois de grands chantiers sont en cours pour revaloriser la production laitière suisse.*

Prolait participe activement aux projets de durabilité de la production laitière. Elle est très sollicitée par les sociétés pour prodiguer conseils et services.

La PA22+, dont le Conseil fédéral traitera les consultations après les vacances d'été, continue de faire l'objet de discussions et de pression, en particulier sur la production laitière pour que le travail qui y est lié, soit mieux rémunéré.

Le tapis vert se met en place. L'assemblée des délégués de l'IPlait a validé le règlement d'application, malgré les réticences de Fromarte. Tout est mis en œuvre pour que les intentions et les décisions soient respectées.

Le paquet lait vaudois attend la confirmation de la commission du Grand Conseil pour lancer sa mise en application. Prolait y travaille.

Le fait que certains producteurs rechignent à payer les émoluments liés à la gestion des quantités, interpelle le Conseil d'administration. Ceci d'autant plus que le coût global a fortement baissé et n'est plus calculé au kilo de lait. Un toilettage des règlements est prévu cet automne pour une application en 2020.

Marc Benoit, président

## Le standard pour le lait durable approuvé par l'IPlait

*Lors de son assemblée du 2 mai dernier, l'IPlait a approuvé le standard pour le lait durable à l'unanimité du collège des producteurs et à la limite de la majorité qualifiée du collège des transformateurs/distributeurs. Le supplément de 3 ct./kg sera versé pour le segment A dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019 dans la filière de lait de centrale.*

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, une marque commune, propriété de l'IPlait, signalera aux consommateurs que le lait et les produits laitiers suisses sont produits et fabriqués de manière durable. Le producteur devra démontrer qu'il respecte les 10 + 2 critères déjà présentés (voir édition no 14). Le supplément sera versé pour le lait de centrale du segment A (y compris lait d'ensilage transformé en fromage). Les filières fromagères évaluent individuellement l'application du standard pour le lait durable et son supplément de prix.

Comment s'inscrire ? Pour les producteurs de Prolait (lait de centrale), l'inscription a lieu via le site internet de mooh. Nous invitons les producteurs concernés à remplir le questionnaire de mooh et de le valider. D'autres informations pourront vous parvenir via la BDlait.ch.

**31.8.19** : délai pour s'inscrire à la SRPA et à la SST (2020). **IMPORTANT** si vous voulez participer aux programmes de durabilité dans la production laitière !

## Paquet lait vaudois : encourager et soutenir

*Le 11 avril 2019, date de l'assemblée des délégués de Prolait, le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a présenté des mesures afin de soutenir la filière laitière vaudoise et d'améliorer, autant que faire se peut, la situation des producteurs vaudois.*

L'objectif du canton de Vaud est de donner des perspectives à ses producteurs de lait, différencier la production laitière régionale et maintenir le cheptel laitier. Sept mesures destinées principalement aux producteurs de lait de centrale sont présentées : a) transparence du marché et valorisation (intégration mooh); b) hausse de l'autonomie fourragère ; c) aide à l'investissement pour les nouvelles fermes laitières et la conversion au non-ensilage ; d) soutien à des démarches d'exportation ; e) soutien à la sélection du bétail laitier ; f) renforcement de la vulgarisation laitière et bio ; g) formation de gestionnaire de troupeau.

Prolait s'est engagée dans la coordination des mesures en créant un comité de pilotage (COPI) qu'elle préside, par M. M. Benoit, et dont elle tient le secrétariat. La DGAV, Prométerre et la FVSE en font partie. Un projet de règlement pour une production laitière différenciée est en discussion. Une commission ad hoc se prononcera le 25 juin, le Grand Conseil ensuite. L'entrée en vigueur devra être confirmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Succès de la Journée du lait !

*Suite à l'appel lancé lors des assemblées de cercle en février, six groupes de producteurs de Prolait se sont joints à l'organisation d'un stand lors de la Journée du lait du 13 avril 2019. L'encadrement est assuré par la FPSL.*

Le Conseil d'administration de PROLAIT tient à exprimer sa reconnaissance pour l'engagement de ses membres à cette occasion, soit à Vevey, Moudon, Yverdon, Vallorbe, Morges et Echallens/Assens, mais aussi Neuchâtel et Lausanne. Ce fut l'occasion de créer des liens campagnes-villes, de se présenter et de répondre aux questions. Elle s'est voulue un lien avec les Journées « portes ouvertes » du 2 juin. Cette expérience sera renouvelée en 2020.



## Filières fromagères : durabilité et marché

*Le contexte sociétal met non seulement la pression sur le lait de centrale mais aussi sur le lait de fromagerie, même si ce dernier est produit depuis plus de 20 ans dans notre région avec des cahiers des charges strictes. Aujourd'hui, le marché est favorable et permet des discussions pour obtenir des plus-values.*

La filière du Vacherin Mont-d'Or a bouclé sa saison avec une production de 559 t (-14 t) malgré une hausse de prix de fr. 1,20 départ affinage. Bravo ! Le résultat est positif et doit permettre de continuer à travailler positivement le marché.

La filière du Gruyère voit son marché évolué favorablement, y compris le bio dont l'augmentation est à l'étude. Un groupe de travail sur la durabilité de la production laitière a fourni son rapport en mai ; il est désormais étudié par le comité de l'IPG. Les délégués ont été mis au courant. L'assemblée devrait se prononcer en novembre 2019.

## Le printemps 2019 de Prolait

*Changement de personnel, suivi de nombreuses assemblées, organisations d'assemblées, interventions dans les sociétés de fromagerie et de laiterie ont marqué l'activité récente de Prolait.*

Notre comptable, M. Moret, a pris sa retraite fin avril. Mme Garlagiu a débuté son activité chez Prolait en tant qu'ingénieure agronome et comptable à 40% dès février et 100% dès juillet. L'assemblée des sociétés de fromagerie du 19 mars a accueilli M. Bernard Marmier, président des producteurs de lait de Comté. La présidence et la direction ont participé à plus d'une vingtaine d'assemblées afin de représenter et défendre les intérêts des producteurs de Prolait. Le bouclage de la gestion des quantités a été fait fin mars pour les sociétés qui demandent le suivi de Prolait. De nombreux contacts ont eu lieu avec les sociétés coopératives pour résoudre des problèmes d'organisation, juridiques ou de qualité du lait.

## mooh

Lors de son assemblée du 16 avril, mooh a élu son nouveau président, M. **Martin Hübscher** de Bertschikon (ZH).

Toutes les informations utiles de mooh sont disponibles sur [www.mooh.swiss](http://www.mooh.swiss).

Un enregistrement des données pour la durabilité est nécessaire. Chaque producteur a été informé. Le délai de réponse est fixé au **30 juin 2019**.

## AGENDA

**13 juin** : Assemblée de l'IPG

**28 juin** : Inauguration de la fromagerie d'Ussières (Ropraz)

**25 juillet** : Assemblée de l'IPVMO

**31 août** : délai inscription SRPA/SST

**13 septembre** : Journée Agro FRI-CNAV à Prêles (dont essais herbages)

**21 sept.** : Fête du Vacherin Mont-d'Or

**28 sept.** : Désalpe de l'Etivaz

## Standard téléphonique

**PROLAIT** (fédération)

024 424 20 10 (8h-11h30), [info@prolait.ch](mailto:info@prolait.ch)

**mooh** (lait de centrale)

058 220 34 00, [einkauf@mooh.swiss](mailto:einkauf@mooh.swiss)

## Impressum

**Rédaction, mise en page, impression**

PROLAIT fédération laitière  
Route de Lausanne 23  
1400 Yverdon-les-Bains